



REPUBLIQUE DU BENIN

---



MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

---

PROJET D'APPUI A LA STRUCTURATION D'UNE AGRICULTURE  
FAMILIALE RENTABLE, EQUITABLE, DURABLE  
(PASAFRED)

---

ETUDE SUR L'ENVIRONNEMENT PORTEUR DU SECTEUR  
AGRICOLE BÉNINOIS

**Appel à soumissions**

Novembre 2018

## I. CONTEXTE :

Le Projet d'appui à la structuration d'une agriculture familiale rentable, équitable, durable (PASAFRED) est une initiative d'UPA Développement International en collaboration avec la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes du Bénin (PNOPPA-Bénin), la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-BENIN) et le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-Bénin). Il vise une meilleure adéquation entre les politiques affectant l'agriculture familiale et le milieu rural, les actions des organisations paysannes (OP) et l'agriculture vécue par les agricultrices et agriculteurs à la base, et ce, afin de favoriser la croissance économique durable et inclusive pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables du milieu rural béninois.

Ceci passe d'une part par l'amélioration de l'environnement porteur dans lequel évolue le secteur agricole au Bénin. Le projet appuie l'état béninois, la Plateforme nationale des organisations de producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA) et les organisations de producteurs agricoles (OPA) afin de renforcer leur capacité à travailler en synergie de manière à générer des résultats concrets, à mettre en place un environnement économique favorisant l'investissement, l'innovation, la résilience climatique, l'inclusion et la croissance économique dans les milieux ruraux.

D'autre part, des actions concrètes seront soutenues à la base pour permettre de développer la production et, ainsi, favoriser l'émergence d'une agriculture familiale contribuant à la croissance économique du pays à partir d'une production locale efficace et rentable. Ces actions viseront l'augmentation de la production individuelle, particulièrement des femmes, des jeunes et des populations vulnérables. Elles permettront aussi la mise en place de services collectifs à caractère économique. Tant au plan individuel que collectif, les actions envisagées permettront d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et d'améliorer la résilience des bénéficiaires face aux effets des changements climatiques. Les actions, tant au niveau de l'amélioration de l'environnement porteur que du développement de la production, seront menées dans une optique de promotion des filières du maïs et du manioc, deux filières vivrières phares au Bénin.

Ainsi, les résultats intermédiaires sont :

1100. L'environnement porteur favorise davantage l'investissement, l'innovation et la croissance économique durable et inclusive pour les femmes dans les milieux ruraux du Bénin et ;

1200. L'accroissement durable pour les exploitants agricoles, particulièrement les femmes, de la rentabilité de leurs entreprises agricoles et de leur résilience face aux changements climatiques.

C'est dans le cadre de la composante 1100 du PASAFRED que la présente étude sur l'environnement porteur initial et sur les rôles et responsabilités des parties prenantes, notamment dans les filières ciblées par le Projet et dans sa zone d'intervention, est prévue.

Ainsi, le Projet invite les consultants individuels nationaux, les groupes de consultants et les cabinets d'étude disposant des références pertinentes à soumettre leur candidature.

## **II. OBJECTIF DE L'ETUDE :**

La FAO définit l'environnement porteur comme l'ensemble des organisations, institutions, cadres réglementaires et légaux, infrastructures et éléments socioculturels interdépendants constituant l'environnement dans lequel évoluent les exploitations agricoles et les entreprises des chaînes de valeur alimentaires. Par l'environnement externe, le projet renvoie à tout ce qui ne sera pas sous le contrôle des acteurs dans la construction collective de leur environnement porteur avec l'appui d'UPADI et ses prestataires. Sur le plan juridique, on peut citer le droit de l'OMC et les contraintes qu'elles peuvent faire peser sur l'État.

Ainsi, cette étude vise d'abord à analyser l'environnement agricole actuel mais dans le contexte des nouvelles réformes amorcées par le gouvernement béninois. La réforme vise à créer de la valeur dans le secteur agricole en faisant passer certaines ressources contrôlées par l'État vers des entreprises privées et passe par le développement de différentes filières, principalement des filières phares à haute valeur ajoutée, mais aussi des filières vivrières. Dans un second temps, il s'agira, pour chaque filière maïs et manioc, d'effectuer une analyse des impacts de la réforme sur l'agriculture familiale ainsi que les OPA qui représentent les producteurs. Comme son nom l'indique, le projet PASAFRED a à cœur le développement d'une agriculture familiale, rentable, équitable et durable. Le projet tient donc à mesurer si la réforme en cours bénéficie aux petits entrepreneurs agricoles et à leurs organisations, à en dégager, si possible, les opportunités pour ceux-ci et à identifier les chaînes de valeurs porteuses et innovantes sur lesquelles les femmes et les jeunes pourraient se positionner afin d'en tirer profit de façon durable.

L'étude devra également documenter les cycles de bilans et planification des nouvelles structures en place comme les agences territoriales de développement agricole (ATDA), les Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) et le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) du Bénin réorganisé et restructuré, ainsi que

leurs modalités de gestion, afin que les producteurs et productrices agricoles y soient plus facilement associés et aient l'opportunité d'y faire entendre leur voix. La formulation de recommandations spécifiques sur ce qui doit être fait pour permettre un meilleur arrimage entre les nouvelles structures étatiques et les acteurs des filières, et ce dans le but d'améliorer la performance de chaque chaîne de valeur ainsi que l'insertion/maintien durable des femmes et des jeunes au sein de celles-ci.

Le contexte actuel comporte de multiples opportunités pour les OPA du Bénin, mais il doit être mieux documenté. Ainsi, plus précisément l'étude permettra de :

- i) Établir le contexte du secteur agricole béninois ;
- ii) Documenter l'environnement externe, soit ce qui renvoie à tout ce qui ne sera pas sous le contrôle des acteurs dans la construction collective de leur environnement porteur. Sur le plan juridique, on peut citer le droit de l'OMC et les contraintes qu'elles peuvent faire peser sur l'État.
- iii) Mieux comprendre l'environnement porteur dans lequel évolue l'agriculture béninoise, notamment :
  - a. Le cadre réglementaire et légal ;
  - b. Ses acteurs clés, ainsi que leurs rôles et responsabilité ;
  - c. La réforme en cours du secteur agricole ;
- iv) Analyser la réforme lancée par l'État, les structures propres à cette réforme, son opérationnalisation et son impact sur l'agriculture familiale, notamment au niveau des filières maïs et manioc ;
- v) Documenter les nouveaux programmes, politiques ou stratégies liées à l'investissement, l'innovation, la croissance économique et l'inclusion des femmes ;
- vi) Pour chacune des filières et zone ciblées :
  - a. Identifier les acteurs clés et les arrimages possibles entre les structures étatiques et les OPA ;
  - b. Dégager les principales opportunités pour les OPA en général, et pour les jeunes et les femmes en particulier.

### **III. FILIERES CONCERNEES ET ZONE D'INTERVENTION :**

Même si l'étude vise à comprendre l'environnement porteur du secteur agricole au Bénin, l'étude devra également documenter de manière plus précise les Pôles de Développement Agricoles (PDA) et filières suivantes :

**Pôle 4 : (Djida) : Maïs**

**Pôle 6 : (Adja-Ouèrè) : Manioc**

#### **IV. TACHES ET RESPONSABILITES DES CONSULTANTS :**

Le Consultant sera appelé à proposer une méthodologie qui devra être appuyée, d'une part, sur une recherche documentaire qui impliquera l'exploitation de tous les résultats d'études réalisées par les gouvernements, les partenaires et bailleurs de fonds, les ONG et / ou des instituts de recherche, et, d'autre part, sur un travail de terrain visant à collecter des données et effectuer des entretiens avec les acteurs clés du monde agricole au Bénin, ainsi que ceux des filières et zones ciblées.

#### **V. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES :**

Le consultant ou le groupe de consultants soumettront à la PNOPPA-Bénin un rapport d'étude en version imprimée et version électronique comprenant :

1. La méthodologie de collecte des données, l'approche quantitative et qualitative utilisée pour l'analyse des données, le calendrier d'achèvement de l'étude, ainsi qu'une bibliographie.
2. Une version préliminaire de l'étude devra être remise au Projet pour commentaires.
3. Un rapport final validé par le Projet.
4. La présentation d'une synthèse des résultats de l'étude dans le cadre d'au moins 2 activités de concertation du Projet (atelier ou séminaire).

La table des matières suivante est proposée ainsi qu'un calendrier de réalisation à la section VI.

#### **- Proposition de table des matières :**

1. Introduction
2. Contexte (historique, évolution et changements récents du secteur)
3. Environnement externe-Droit international, communautaire (CEDEAO, UEMOA) et régional.
4. Environnement porteur au Bénin : Cadre réglementaire et légal, arrimages entre les politiques africaines/sous-régionales et les politiques nationales, ainsi que ses impacts.
5. Environnement porteur au Bénin-acteurs clés du secteur agricole, leurs fonctions, les grandes dynamiques ;

## 6. Environnement porteur au Bénin : Les politiques

- a. Les nouveaux programmes, politiques ou stratégies mis en place depuis 2017 et qui sont favorables à : 1) L'investissement, 2) L'innovation 3) La croissance économique durable et 4) L'inclusion des femmes.
- b. La réforme
  - i. En quoi elle consiste. Ce qui l'a motivée. Son niveau d'opérationnalisation. (Quoi, pourquoi, comment)
  - ii. Difficultés vécues dans l'opérationnalisation de la réforme et la mise en place des différentes structures ainsi que les solutions proposées.
  - iii. À qui bénéficie la réforme ? Impact escompté au niveau du développement de l'agriculture familiale ? Impacts :
    - économique
    - social (incluant l'accès aux services par les femmes et les jeunes)
    - environnemental
- c. Prochaines étapes et perspectives

## 7. Maïs (pôle 4)

- a. Cartographie des acteurs clés
- b. Comment favoriser l'arrimage des OPA avec les nouvelles structures mises en place (ADTA, DDAEP, FNDA) et autres fournisseurs de services.
  - i. Analyse du rôle et de la livraison des services offerts.
  - ii. Identification des cycles de planification et bilan des DDAEP pour y favoriser l'implication des producteurs.
- c. Identifier les opportunités de marché qui pourront permettre une amélioration du bien-être des petits producteurs et des agriculteurs familiaux notamment des femmes et des jeunes.
- d. Recommandations pour l'amélioration de la performance des chaînes de valeur et l'insertion/maintien durable des femmes et des jeunes au sein de celles-ci.

## 8. Manioc (Pôle 6)

- a. Cartographie des acteurs clés.
- b. Comment favoriser l'arrimage des OPA avec les nouvelles structures mises en place (ADTA, DDAEP, FNDA) et autres fournisseurs de services.
  - i. Analyse du rôle et de la livraison des services offerts.
  - ii. Identification des cycles de planification et bilan des DDAEP pour que les producteurs puissent faire entendre leur voix.

- c. Identifier les opportunités de marché qui pourront permettre une amélioration du bien-être des petits producteurs et des agriculteurs familiaux notamment des femmes et des jeunes.
- d. Recommandations pour l'amélioration de la performance des chaînes de valeur et l'insertion/maintien durable des femmes et des jeunes au sein de celles-ci.

9. Synthèse des recommandations

10. Conclusion

## VI. CALENDRIER DE RÉALISATION

ACTIVITÉS	Décembre				Janvier					Février				Mai
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	
Recrutement du consultant														
Dépouillement et sélection du cabinet ou du consultant en charge de la réalisation de l'étude.														
Collecte des données et réalisation de l'étude.														
Remise de la version préliminaire de l'étude.														
Transmission des commentaires de l'unité de gestion 1100 sur la version préliminaire.														
Présentation de la version provisoire en janvier 2019 au 2 <sup>ème</sup> atelier national (23 au 25 janvier)														
Finalisation de l'étude suite aux commentaires de l'Unité de Gestion 1100 et des observations de l'atelier national														
Remise de la version finale de l'étude.														
Présentation de la version finale en mai 2019 lors du séminaire international.														

## VII. PROFILS ET QUALIFICATION DES CONSULTANTS :

L'étude peut être menée par un consultant individuel ou un cabinet d'étude. Les profils minimums exigés du chef-mission sont respectivement :

- i. Au moins titulaire d'un diplôme d'ingénieur (niveau bac +5), en agroéconomie, en développement rural ou dans tout autre domaine équivalent ;

- ii. Expériences opérationnelles dans le domaine agricole et particulièrement dans le développement des filières maïs et manioc ;
- iii. Expériences probantes dans la conduite d'études similaires ;
- iv. Bonne connaissance des zones d'intervention ;
- v. Excellente capacité de rédaction et de communication en français.

## VIII. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les cabinets ou consultants désireux de participer à cette étude devront soumettre une offre technique et une offre financière. L'offre technique devra être structurée de la façon suivante :

- Compréhension de la mission
- Note méthodologique détaillée
- Plan de travail, incluant les acteurs cibles à rencontrer, chronogramme et proposition de table des matières
- CV de l'équipe devant conduire la mission
- Copie des attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires réalisées par le cabinet

L'offre financière, quant à elle, comportera les pièces suivantes :

- Un bordereau des prix unitaires (précisant avec ou sans débours)
- Un bordereau des prix totaux (précisant avec ou sans débours)
- Les coordonnées bancaires du cabinet.

### 1. Evaluation des offres et adjudication

Les offres seront évaluées en premier lieu sur dossier conformément aux exigences des présents termes de référence par une commission mise en place par le commanditaire.

L'offre technique sera évaluée sur 70 points répartis à travers la grille suivante :



**Tableau 1** : Grille d'évaluation et de sélection

<i>No.</i>	<i>Critères</i>	<i>Notation</i>
1.	Quittance de retenue de l'Acompte d'Impôt sur le Bénéfice (AIB) des deux dernières prestations pour les consultants individuels ou l'attestation fiscale pour les personnes morales (critère éliminatoire)	
2.	Compréhension des TDR, notamment de la <b>mission</b>	10 points
3.	Références techniques du candidat dans le domaine de la sollicitation	30 points
4.	<b>Méthodologie adaptée</b> pour élaborer et conduire la mission	15 points
5.	Cohérence du chronogramme détaillé proposé	15 points
<b>TOTAL</b>		<b>70 points</b>

Les offres techniques qui auront recueillies la note de 50 sur 70 seront autorisées à passer au deuxième tour où leurs propositions financières seront examinées.

L'offre financière sera évaluée sur 30 points et sera présentée selon le canevas ci-dessous :

**Tableau 3** : Canevas de l'offre financière

N°	DESIGNATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>A- HONORAIRES</b>					
A1	Chef d'équipe				
A2	Autres membres de l'équipe				
	<b>TOTAL HONORAIRES</b>				
<b>B- HEBERGEMENT</b>					
B1	Chef d'équipe				
B2	Autres membres de l'équipe				
<b>C- Transport et communication</b>					
C1	Chef d'équipe				
C2	Autres membres de l'équipe				
<b>D- RESTAURATION</b>					
D1					
D2					
<b>E- AUTRES DEBOURS A PRECISER</b>					
E1					
E2					
F	<b>TOTAL DEBOURS (B+C+D+E)</b>				
G	<b>TOTAL GENERAL G= (A+F)</b>				

Seuls les cabinets ou consultants qui seront retenus à l'issue de la présélection seront contactés pour la suite du processus.

#### **IX- DELAI ET ADRESSE DE SOUMISSION DES OFFRES**

Les offres technique et financière devront parvenir, sous plis fermés avec la mention « **ETUDE SUR L'ENVIRONNEMENT PORTEUR DU PASAFRED - A N'OUVRIR QU'EN SEANCE** » au plus tard le 19 Décembre 2018 à 16 heures 00 au secrétariat administratif de la PNOPPA-Bénin sis à Akpakpa, **BP : 02 BP 709 Cotonou, Bénin.**

Chaque offre sera produite en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies. Les deux offres (original et copies) seront mises dans deux enveloppes séparées marquées "OFFRE TECHNIQUE" et "OFFRE FINANCIERE", et le tout dans une grande enveloppe marquée de la mention ci-dessus.

Pour toute information complémentaire :

Contact : Joukov DAHOUE, (+229) 96136505 ; Bernadin TOTO, (+229) 9760321

**E-mail:** [dahouejoukov@gmail.com](mailto:dahouejoukov@gmail.com) et [pnoppa\\_benin@yahoo.fr](mailto:pnoppa_benin@yahoo.fr)